

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La cité Saint-Jean est le secteur le plus important du quartier du même nom, le plus difficile de Villeurbanne.

La réhabilitation des logements, entamée il y a quatre ans, est en voie d'achèvement. A cette occasion, le rez-de-chaussée d'un des bâtiments d'habitation, le 28, 30, rue de la Cité Saint-Jean, situé à proximité immédiate du centre commercial, est transformé pour accueillir des services publics de proximité et l'antenne locale de l'OPAC de Villeurbanne dont l'ouverture est prévue pour octobre 1998.

L'espace libre situé en façade du bâtiment doit donc être aménagé de façon à accueillir les usagers de ces services (stationnement, cheminement).

Par ailleurs, cet espace à usage public sera un véritable signal d'appel pour le centre commercial lui aussi en cours de rénovation.

Le coût total de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Villeurbanne, s'élève à 964 323 F TTC pour lequel le montage financier est le suivant :

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| - Etat                             | 212 100 F |
| - Union européenne (dossier URBAN) | 289 300 F |
| - commune de Villeurbanne          | 168 700 F |
| - Communauté urbaine               | 212 100 F |
| - OPAC de Villeurbanne             | 82 123 F  |

**B - Propose, compte tenu de ces éléments, de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'ensemble de cette opération ainsi que son financement tels qu'ils lui ont été présentés.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention prévoyant les modalités de versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à l'OPAC de Villeurbanne.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1998 et suivants - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0272.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,